



Viol sur mineur de moins de 15 ans

Par **henri57920**, le **11/08/2010 à 02:57**

Bonjour, rnrnJ'ai 14 ans, je suis accusé de viol sur mineures, mes supposées victimes disent avoir été violées au mois de juillet à plusieurs reprises, seulement ils disent que je les aurais violées dans une caravane, en bas de mon village, pendant le mois de juillet sauf que cette caravane n'existait plus au moment des faits (prouvés lors de l'enquête judiciaire). Un de mes amis, qui s'est renseigné sur mon problème, m'a dit qu'il suffisait de prouver qu'un lieu où les faits se serait passés, soit faux (chose que j'ai prouvée) pour être sûr de gagner si c'est comme cela qu'on le dit. rnrnJe vous demande de me dire si ce que mon ami m'a dit est vrai ?rnJ'attends vos réponses avec impatience.rnrnMerci